



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 janvier 2020

**Objet de la délibération**

**CESSION PROPRIETE GERMAINE-VASTEL / COMMUNE D'HENNEBONT -  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018 :  
MODIFICATION**

Le trente janvier deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Claudine CORPART, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Nolwenn LE ROUZIC, Marie-Françoise CÉREZ à Anne LAVOUÉ, Yves GUYOT à Thierry FALQUERHO, Caroline BALSSA à Michèle DOLLÉ, Pascal LE LIBOUX à Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON, Joël TRÉCANT à Alain HASCOET

**Absent(s) :**

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Stéphanie LETELLIER

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame LAVOUÉ Anne** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

**N° 2020.01.014**

**CESSION PROPRIETE GERMAINE-VASTEL / COMMUNE D'HENNEBONT -  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018 : MODIFICATION**

**Rapporteur : Thierry FALQUERHO**

Lors de sa séance en date du 13 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la rétrocession de parkings privés sis rues de la Gare et de Kerandré, propriété des Consorts GERMAINE, au profit de la Ville.

Par correspondance en date du 07 octobre dernier, Maître PEGOURIER-FISCHER nous informe que les Consorts GERMAINE, face à la difficulté juridique de conclure cette vente avec la Ville, se sont mis d'accord avec le syndicat des copropriétaires de l'immeuble mitoyen à l'effet de céder ces espaces de stationnement à l'euro symbolique.

Il est donc proposé à la Commune de se prononcer favorablement quant à cette transaction entre privés, la Ville n'ayant jamais été ni à l'origine, ni à l'initiative de cette rétrocession.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 et suivants,

**Vu** les délibérations du Conseil Municipal en date des 19 mars 2015 et 13 décembre 2018,

**Vu** l'avis favorable du bureau municipal en date du 06 janvier 2020,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « La Ville au Quotidien et au Futur » en date du 27 novembre 2019,

**Vu** la demande de Maître PEGOURIER-FISCHER en date du 07 octobre 2019,

**Vu** le présent rapport,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **RENONCE** à l'acquisition prévue par la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2018.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU